

# Samy Badibanga, Premier ministre belge du Congo, candidat à la présidentielle

**RD Congo Sa candidature pour la course à la présidence finalement avalisée, alors que la candidature de Jean-Pierre Bemba est recalée.**

Cette fois, sauf terrible et improbable retournement de situation, Jean-Pierre Bemba, ancien vice-président et ancien détenu pendant dix ans à la Cour pénale internationale, avant d'être acquitté des crimes de guerre et contre l'humanité, sera privé de course à la présidence en République démocratique du Congo. Ainsi en a décidé la Cour constitutionnelle, appelée à se prononcer sur son dossier et celui de cinq autres candidats à la présidentielle recalés par les experts de la Commission électorale nationale indépendante (Ceni).

En cause, la condamnation pour subornation de témoins par la cour pénale internationale. Il ne faisait guère de doute que le candidat Bemba serait débouté. Les juristes proches de la présidence,

qui a largement recomposé la cour constitutionnelle, avaient pris le temps, depuis des semaines, de faire l'assimilation juridique entre la subornation et la corruption. Cette dernière étant reprise clairement dans la liste des conditions permettant d'invalidier une candidature à la présidentielle.

## Retour fracassant

Jean-Pierre Bemba, rentre à Kinshasa après onze ans d'absence, avait impressionné par sa popularité dans la capitale congolaise et dans son fief de Gemena (ex-province de l'Équateur). De quoi motiver un peu plus encore la majorité présidentielle à tout faire pour se débarrasser de ce candidat.

Deux autres anciens Premiers ministres sont aussi priés

de plier bagage dans la course à la présidence. En effet, Antoine Gizenga et Adolphe Muzito ont aussi vu leurs candidatures invalidées, laissant l'ex-province du Bandundu orpheline de candidats.

Mais la surprise du jour se nomme Samy Badibanga. Premier ministre congolais du 19 décembre 2016 au 9 mai 2017. Son gouvernement d'"ouverture" a donné des arguments à Joseph Kabila, parallèlement aux négociations entre majorité et opposition sous l'égide des évêques congolais, pour dépasser le mois de décembre 2016 qui correspondait à la fin du second mandat de Joseph Kabila.

Dès son intronisation, Samy Badibanga avait dû se justifier sur sa nationalité belge, dans un pays où la Constitution refuse la double nationalité. Pour pouvoir maintenir au pouvoir ce Premier ministre, le ministre de la Justice Alexis Thambwe Mwamba avait pris deux ordonnances pour "rendre" la nationalité congolaise à son Premier ministre. Deux actes insuffisants. Badibanga ne pouvant prétendre à la nationalité congolaise qu'après avoir renoncé à la nationalité belge... Or, le document ci-dessus

démontre que Samy Badibanga n'a demandé à renoncer à sa nationalité belge que le 3 août 2018, cinq jours avant de déposer sa candidature à la présidentielle. Badibanga peut donc désormais se prévaloir de l'unique nationalité congolaise... vingt mois après avoir été investi du poste de Premier ministre en étant belge.

Le tour de passe-passe du ministre de la Justice congolais n'a donc visiblement pas suffi aux experts de la Ceni et aux juges de la Cour constitutionnelle pour valider la candidature de Badibanga. Un ministre qui a été entendu pendant quatre heures, ce mardi, par les enquêteurs belges à la suite d'une plainte pour crime de guerre et crime contre l'humanité pour l'explosion en plein vol d'un avion à Kindu en 1998, alors qu'il était membre de la rébellion du RCD.

Hubert Leclercq